Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-04_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**30**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 04-07-2026-CM : Subvention périscolaire à l'OGEC Saint-Anne

En plus de sa participation financière obligatoire liée au forfait communal, la commune s'est engagée, par délibération n°07-05-2023, à attribuer à l'OGEC Sainte-Anne deux subventions pour 3 ans :

- Une subvention par repas pris par l'ensemble des enfants fréquentant la cantine de l'école Sainte-Anne.

Cette subvention est votée annuellement en conseil municipal. Elle est déterminée selon le coût résiduel d'un repas et de la surveillance de cour sur le temps méridien d'un enfant de l'école publique plafonnée au coût résiduel réellement constaté de ces services pour l'OGEC Sainte-Anne.

-Une subvention par heure de garderie dont bénéficient les enfants fréquentant la garderie de l'école Sainte-Anne.

Cette subvention est déterminée selon le coût résiduel d'une heure de garderie d'un enfant de l'école publique plafonnée au coût résiduel réellement constaté de ce service pour l'OGEC Sainte-Anne

Vu l'avis favorable de la commission mixte finances/ enfance jeunesse du 13 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-04_07_2026_CM-DE

Vu la convention portant sur le financement des dépenses de fonctionnement obligatoires de l'école Sainte-Anne et de manière complémentaires le fonctionnement des services annexes,

Considérant que sur l'année scolaire 2024-2025 le coût résiduel d'un repas à l'école Sainte-Anne est de 2,60€ soit un montant inférieur au coût résiduel de la commune de 3.61€ et qu'il convient ainsi de considérer le premier coût ;

Considérant que sur cette même année scolaire le coût résiduel d'une heure de garderie à l'école Sainte-Anne est de 3,87 € soit un montant supérieur au coût résiduel pour la commune de 2,14 € et qu'il convient ainsi de considérer ce second coût ;

	2024/2025		2025/2026	
Sainte Anne	Repas	Garderie (h)	Repas	Garderie (h)
Nombre	15715	8227,25	14076	7611
Coût	2,50	1,97	2,60	2,14
Forfait total	39 287,50	16 207,68	36 597,60	16 287,54
	55 495,18		52 885,14	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention totale de 52 885,14€ à l'OGEC Sainte-Anne pour les services périscolaires de l'année scolaire 2025-2026 décomposée comme suit :

La somme de 2,60 € par repas pris par les enfants soit un total de 36 597,60 €

La somme de 2,14 € par heure de garderie soit un total de 16 287,54 €

Le Maire

Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor